

CR de la réunion du CEVE du 18 mai 2015

Présents

Enseignants : E. Amougou, D. Beutems, Marc Bedarida, Pierre Chabard, Philippe Chavannes, T. Ciblac, Pietro Cremonini, B. Debombourg, Léonore Delarue, F. Fauconnet, R. Huneau, J. Lipski, T. Malikian, E. Mourier, M. Nordström, Anne Portnoï, P. Quintard-Hofstein, Y. Rouby, A. Tüscher, C.Zaharia

Étudiants : -

Administratifs : P. Bourdier, Barmak Lahiji, C. Lecourtois,

Excusés : C. Comet, Philippe Hilaire

Préambule : rectificatif du CR du CEVE du 5 mai 2015 :

À propos de la décision du champ VT, page 2, lignes 4 et 5, il faut lire

« ... ou un poste à temps plein pour les enseignements de géographie et la participation aux enseignements de séminaire AEDD, si la personne qui occupe le ½ poste actuellement est admise au concours (sinon elle sera reconduite)" au lieu de : « ... ou un poste à temps plein à dominante géographie avec quelques heures en AEDD, si la personne qui occupe le ½ poste actuellement est admise au concours (sinon elle sera reconduite)"

Profils de postes à rédiger (titulaires et associés)

La séance a été consacrée à l'examen des profils de poste rédigés par les représentants de différents champs pour le recrutement d'enseignants associés (dite 'la première vague') et pour la campagne de mobilité (postes proposés en mutation avant le prochain concours national 2016).

Pour rappel, ces postes seront validés par le CA restreint le 21 mai et publiés par la suite (MAAS), ou validés par le CA du 1er juin et communiqués au ministère par la suite (concours national/mobilité).

Une 'deuxième vague' de postes MAAS est à prévoir suite aux résultats définitifs du concours national 2015. Ces postes seront à rédiger au plus tard pour le CEVE du 8 juin, pour être validés par le CA du 12.juin.

ATR

Suite à la réussite au concours national de Rémi Huneau (MA), Maria Martinez (MA) et Thierry Ciblac (professeur), se pose la question du faible effectif des enseignants en ATR représentation de l'architecture (ATR RA).

Le départ de ces enseignants démunie essentiellement les cours de représentation d'architecture en licence pour un total de 311h (environ un poste) et en géométrie des projections et informatique pour un poste et demi.

Actuellement, seul un poste d'associé (celui de T.Malikian) est attribué au champ ATR RA, pour la coordination des techniques de représentation de la première année. Le reste des cours est assuré par des enseignants contractuels du champ ATR RA et des enseignants du champ STA OMI. (Voir texte de Taline Malikian à ce sujet (PJ) suite à une réunion organisée le 15/5/2015.)

T. Malikian propose ainsi que le poste de MAA qu'occupait Rémi Huneau soit attribué au champ ATR RA et qu'il puisse permettre aux enseignants contractuels du champ de postuler.

Le profil viserait le recrutement d'un architecte capable d'enseigner le dessin à la main et à l'aide des outils informatiques.

P. Cremonini rappelle que chaque groupe de projet de seconde année est rattaché à un enseignement de représentation d'architecture, justifiant ainsi la nécessité de ce poste. Cette nécessité a été par ailleurs mise en lumière par le groupe de travail qui se réunit depuis plusieurs mois autour de ces questions de cohérence

entre l'enseignement de projet et de la représentation en cycle licence. Un poste de MAA en ATR RA correspond donc aux besoins de l'école.

Le CEVE décide à l'unanimité d'attribuer un poste MAA au champs ATR RA.

Rédacteurs : Taline Malikian, Rémi Huneau, Anne Portnoï

STA OMI

En STA OMI, un nouveau poste est libéré par T.Ciblac qui est reçu au concours de professeur. Pour rappel: Maria Martinez libère un demi poste de MAA en STA OMI (ex-poste de Lecourtois occupé également pour un demi-poste en MAA par Aurélie de Boissieu).

Thierry Ciblac, représentant du champ STA OMI propose deux profils de poste de MA à mettre au concours national pour un recrutement en 2016 ainsi qu'un profil de MAA correspondant à son poste et un profil de MAA pour le demi-poste libéré pour un recrutement d'un an en 2015.

Profils de poste MAA

Concernant les postes de MAAS, les représentants du champ propose d'attribuer le ½ poste vacant à Aurélie de Boissieu, précédemment recrutée pour un demi-poste. Elle aurait donc un poste entier pour un an. Le deuxième profil est proposé pour le recrutement MAAS 'première vague'.

Profils de poste MA à publier au concours national 2015-2016

M.Bedarida s'interroge sur l'intérêt de proposer au concours deux postes MA, et propose de transformer un de ces postes en professeur, étant donné que Thierry Ciblac quitte l'école justement pour un poste de professeur. T. Ciblac relève qu'il y a déjà un professeur STA OMI, tandis que le champs STA Construction ne comporte aucun professeur. C. Lecourtois rajoute qu'il serait important de vérifier au préalable l'existence potentielle de candidatures à un tel poste de Professeur afin qu'il ne reste infructueux au concours. M. Bedarida et E. Amougou précisent que ce poste comporte une part importante d'investissement en post-master et au sein du labo de recherche (MAP-MAACC). Demander que le candidat ait donc un doctorat et une HDR serait à propos.

Suit une discussion sur l'intérêt d'avoir un doctorat pour enseigner dans une école d'architecture, et la nécessité d'exiger pour ces postes (et en général) une expérience en pratique de projet. Une plus grande présence des enseignants praticiens est demandée, et la question sur les liens entre la pratique et la recherche est posée. C. Lecourtois fait remarquer que le Conseil Scientifique avait demandé des contributions à ce sujet, mais il y a eu très peu de réponses, dont un seul émanant d'un enseignant de projet. Il est conclu que ce sujet dépasse le cadre de cette séance du CEVE, et qu'il sera abordé lors d'un séminaire pédagogique.

C. Lecourtois témoigne des rapports concrets que peuvent entretenir la recherche en architecture et la pratique du projet, dans le cas où les pratiques du projet sont le lieu d'interrogation du chercheur même. Dans ce cas, les pratiques du projet peuvent être des objets d'expérimentation pour une recherche. Néanmoins, elle précise que dans tous les cas, un chercheur ne peut à la fois être, sur un même projet, et chercheur et praticien du projet, l'observateur ne pouvant être à la fois l'acteur. Selon sa propre expérience, un chercheur (architecte de formation) peut en revanche être appelé à participer à la conception de projet pour les connaissances spécifiques qu'il a produites.

Le CEVE propose de modifier les profils pour la mobilité/ concours national comme suit :

1. Poste 'OMI 1' : maître assistant, avec précision : une connaissance de la pratique du projet souhaité
2. Poste 'OMI 2' : Professeur

Le champ STA OMI va modifier les profils dans ce sens avant la validation du CA.

En attendant, le CEVE propose que les postes de MAAS soient pourvus comme suit : attribution d'un 1/2 poste complémentaire à Aurélie de Boissieu (qui a déjà un ½ poste) + recrutement d'un nouvel enseignant selon profil proposé en remplacement de T. Ciblac.

VT

C. Zaharia relève une erreur dans le CR du CEVE précédent, et précise que le champ a décidé de profiler le poste VT en MAAS (correspondant au renouvellement de la mise en disponibilité de Laure Héland) comme suit :

- soit un poste entier partagé entre l'enseignement de la géographie et les enseignements du séminaire AEDD, si E. Macaire réussit le concours (elle est admissible à Val de Seine).
- soit un demi-poste à dominante géographie dans le cas contraire, l'autre ½ poste sera proposé à Elise Macaire qui l'occupe depuis 1 an.

Nota Bene : La séparation de ce poste VT en deux ½ postes ne peut être que temporaire. Elle sera révisée chaque année en fonction du renouvellement ou non de la mise en disponibilité de Laure Héland.

Une question est posée concernant l'intensif prévu dans ce poste. C. Zaharia répond qu'il s'agit de réactiver l'intensif de géographie aujourd'hui suspendu (atelier territorial). Cet enseignement est aujourd'hui dispensé par C. Zaharia avec Ph. Hilaire, mais sera assuré par la personne recrutée avec C. Zaharia.

Les représentants du champ évoquent la possibilité d'attribuer le demi-poste (le cas échéant) à J. C. Blesius, aujourd'hui contractuel à l'école et qui avait été auditionné pour ce poste l'année dernière (mais qui n'avait pas été retenu initialement). Suite à la démission du candidat retenu, un demi-poste a été proposé à cet enseignant qui n'a pas pu l'accepter faute d'emploi principal.

P. Crémonini et M. Bedarida rappellent que l'école a mis en place une procédure de recrutement qui intègre l'audition de tout nouveau candidat à un poste de MAA. En conséquence, ils estiment que si J. C. Blesius souhaite postuler à ce demi-poste, il devra suivre la procédure de l'école puisqu'il n'est pas actuellement MAA.

PM : les postes ré-attribués aux MAAS dans les autres champs sont attribués à des MAAS dont les contrats se terminent alors qu'ils n'ont pas six ans d'ancienneté et dont l'investissement pour notre école est particulièrement remarquable.

Le CEVE valide le profil de poste dans ses deux configurations possibles (1 poste entier ou ½ poste, selon réussite au concours de la personne actuellement titulaire), et décide qu'il faut respecter la procédure et procéder à une nouvelle audition, quelque soit le cas de figure.

Profil à rédiger pour le concours national 2015-2016

Le profil de MA VT/ UPU (qui sera vacant à la rentrée 2016 suite au départ à la retraite de P. Bouché) qui sera proposé au concours national est en cours de rédaction par Anne d'Orazio, Marc Bourdier et Pierre Bouché , pour validation du CEVE du 29 mai.

ATR –APV

B. Debombourg présente la situation dans le champ ATR/arts plastiques, qui a changé par rapport au précédent CEVE suite à la réussite au concours de M. Grygielewicz et P.Vachon. Pour le poste correspondant à E. Licha, il est proposé de l'attribuer à Flavie Pinatel, qui a déjà un demi-poste suite au recrutement antérieur. Cela lui ferait un poste complet.

Pour le remplacement de Stéphanie Nava en congé maternité puis parental à la rentrée (pour un an), deux postes à mi-temps sont proposés. Le champ n'a personne à proposer en interne car les MAAS actuels ont été titularisés ailleurs. Il y a donc un vrai manque dans le champ, notamment pour l'enseignement de première année (à dominante dessin).

Outre ces deux demi-postes MAA, le champ souhaite recruter un nouvel enseignant contractuel pour 98 h qui aura à prendre en charge un cours en 1ère année licence. C. Lecourtois signale qu'elle doit faire un bilan des ETP des enseignants contractuels avant de se prononcer sur la possibilité de recruter un nouvel enseignant contractuel. Ce bilan dépend des résultats du concours national, du futur programme pédagogique, des enseignants contractuels en poste et qui seront 'orphelins' à la rentrée (suite au départ ailleurs des responsables des cours correspondants), des enseignants contractuels qui souhaitent poursuivre leur activité au sein de l'école et de ceux qui souhaitent l'interrompre. L'éventuel contractuel sera recruté selon les modalités élaborées par le GREP et la commission recrutement lorsqu'elles seront validées par le CA.

Le CEVE valide la proposition de passer Flavie Pinatel (actuellement ½ poste) en poste complet, et les deux profils de demi-poste à lancer pour un an pour remplacer Stephanie Nava en disponibilité.

HCA/ poste à publier au concours national 2015-2016

Les représentants du champ HCA expliquent qu'au concours précédent, un spécialiste de 18ème siècle a été recruté (pour remplacer Mario Carpo qui enseignait plutôt la renaissance et le classicisme). Le poste mis au concours 2016 est un poste laissé vacant par Valérie Nègre, spécialiste des 19è et 20è siècles. Le profil proposé sera axé sur le 20ème siècle et l'architecture contemporaine.

Le CEVE valide le profil HCA, qui sera soumis au CA le 1er juin.

TPCAU / poste à publier au concours national 2015-2016

Le profil de MA TPCAU à mettre au concours national (ex-Harari) est débattu par le CEVE. Il semble plus correspondre à ce que faisait en effet J.Harari qu'aux besoins de l'école.

P. Cremonini relève trois points problèmes :

- sur le Cours magistral prévu : pourquoi les professeurs de l'école ne font-ils pas déjà des cours magistraux?
- Au vu des problèmes d'encadrement très importants en cycle licence : pourquoi ce profil ne prévoit-il pas d'intervention dans ce cycle ?
- Concernant l'orientation du profil sur le PFE annualisé : comment peut-on proposer cela alors que le CEVE s'est prononcé contre l'annualisation du PFE ?

Un débat s'ensuit. M. Bedarida explique que le profil de poste de professeur TPCAU mis au concours l'année passée, intégrait un cours magistral sur le logement. La personne recrutée n'étant pas un spécialiste du sujet, n'a pas souhaité l'assurer. C'est la raison pour laquelle ce cours magistral est ici intégré à ce nouveau profil de MA TPCAU.

L'importance du cours transversal S5 sur le logement est soulignée par les représentants TPCAU. Il est indispensable que ce cours continue. En cohérence avec cela, il est proposé de rajouter au poste une possibilité d'intervenir en licence dans les semestres thématiques logement (S3 et S5), en plus du séminaire, et de renforcer la demande d'expérience en construction de logements. Cela rendrait ce profil très cohérent et peut-être un vrai spécialiste du sujet pourra être recruté.

Le CEVE décide de modifier ce profil en demandant une intervention en licence dans un des semestres spécialisés 'logement' (S3 ou S5), et en rendant très explicite la demande d'expérience significative en construction de logements. Les rédacteurs sont priés de modifier le poste dans ce sens avant le passage au CA.

Concernant les postes de MAAS disponibles pour le champ TPCAU, il a déjà été proposé et acté par le CEVE d'attribuer les 2,5 postes se libérant aux trois personnes ayant déjà un poste 'temporaire' de MAAS, à savoir Lucas Meister, Philippe Chavanes et Eric Hardy dont les investissements donnent satisfaction. Le problème est que plusieurs semestres en L2 restent à assurer, sans compter les cours dits 'provisoires' (sous responsabilité de contractuels). Comment va-t-on assurer la rentrée dans ces conditions ?

Il est évoqué le cas des MAAS sortants, A. Portnoï et L. Guedj, admissibles au concours national, actuellement responsables de 2 semestres chacun en L2. Au cas où l'un d'eux ne serait pas titularisé dans une autre école, la question est posée de savoir si l'école ne pourrait-on pas leur confier deux semestres en L2, en augmentant les heures d'un futur contrat ?

Il est fait remarqué qu'il semblerait plus légitime qu'un groupe de projet soit sous la responsabilité d'un ex-MAAS qui a exercé précédemment cette mission à l'école plutôt que par un contractuel qui n'a jamais été responsable d'un groupe et qui de surcroît n'a jamais été entendu par la commission recrutement. Le CEVE estime qu'il n'est pas logique de proposer des mesures dérogatoires en licence tandis qu'il y a trop de cours en master.

Sont alors évoquées les propositions pédagogiques faites en L3 et qui n'ont pu être acceptées faute de place dans le programme. Il est proposé de demander à leurs auteurs, à savoir P. Duguet et à J.M. Coget, s'ils seraient d'accord pour modifier leur proposition pour que cela corresponde à un des semestres de L2 (logement ou équipement).

Le CEVE décide de demander à P. Duguet et JM Coget s'ils veulent intervenir sur un semestre en L2.
--

Date du prochain CEVE

Vendredi 29 mai à 12 h.

Ordre du jour :

- la suite de validation des profils de poste
- la suite d'examen des propositions pédagogiques pour le programme 2015-16

Secrétaire de séance Minna Nordström